

Organisation du lycée - synthèse du rapport Mathiot

Cette synthèse a été rédigée après la lecture du rapport Mathiot remis au ministre de l'éducation nationale le mercredi 24 janvier.

Elle concerne uniquement les éléments concernant les SVT dans le projet de réforme.

Aucun élément, dans cette synthèse, n'est commenté ni analysé. Il s'agit ni plus ni moins que d'un condensé d'informations.

Informations plus générales :

La structure commune des trois années serait donc une **architecture en trois unités et six semestres**.

Les **SVT** pourraient devenir SVTE pour souligner l'importance décisive des questions environnementales.

Les disciplines qui proposent une partie d'**ECE** (épreuves expérimentales) dans l'organisation du baccalauréat actuel doivent pouvoir préserver cette spécificité tout à fait pertinente sur le plan évaluatif. Dans l'ensemble du rapport, aucune grille horaire détaillée n'est précisée.

- Unité 1 : "Générale" (obligatoire pour tous les élèves = tronc commun) qui regrouperait les enseignements suivis par l'ensemble des élèves et correspondrait à ce qui relève de la culture de « l'honnête homme ».
- Unité 2 : "Approfondissement et complément" qui regrouperait les enseignements majeurs, mineurs et mineurs optionnels.
- Unité 3 : Accompagnement des élèves.

En seconde :

Premier semestre :

- Unité 1 (25h par semaine)

Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain (EMC), anglais, langue vivante, SES, mathématiques-informatique, sciences (physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre), EPS.

- Unité 2 (volume horaire comparable à la situation actuelle)

Un enseignement optionnel à choisir parmi LCA (langues et cultures de l'antiquité), langue vivante, enseignements artistiques et culturels, EPS, section européenne, arts du cirque, création et culture du design.

- Unité 3 : deux heures par semaine

Second semestre :

- Unité 1 (19 heures)

Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain, mathématiques-informatique, anglais, langue vivante, EPS.

- Unité 2 (7 heures)

Les SVT (comme la physique chimie) basculeraient dans l'unité 2 et deviendraient un enseignement "majeur" à choisir obligatoirement parmi les SES, la PC, les sciences de l'ingénieur et technologie et littérature.

Les SVT (si elles ne sont pas choisies en majeur) peuvent être choisies en enseignement mineur à choisir obligatoirement parmi les autres majeurs non choisis et en plus PFEG, SL, MPS (ou on interviendrait peut-être), CIT, ISN, arts appliqués...

Les élèves pourraient avoir à choisir en plus un enseignement "mineur" optionnel parmi LCA, langue vivante, enseignements artistiques et culturels, EPS, section européenne, arts du cirque, création et culture du design.

- Unité 3 : 2 heures par semaine.

Bilan : Les 3 unités donneraient un horaire de la seconde aux alentours de 28h par semaine.

En cycle terminal :

- Unité 1 (15h en première et 12h en terminale)

Il apparaît que **cinq domaines de compétences** sont particulièrement nécessaires au bagage de l'élève au sortir du lycée (à développer dans l'unité 1):

- l'ancrage historique et territorial ;
- les sciences ;
- la langue ;
- l'international ;
- le corps ;
- la réflexion sur le monde.

Cette unité serait dispensée sur l'année entière de première et de terminale (pas de changement en cours entre deux semestres).

Ces domaines doivent correspondre à des enseignements proposés à l'ensemble des élèves en première et/ou en terminale, par exemple :

- **En classe de première** : français, anglais, langue vivante, éducation physique et sportive, mathématiques-informatique, histoire-géographie (**pour un volume horaire total de 15 heures environ**). La place du français est particulière au vu de son statut d'épreuve anticipée.
- **En classe de terminale** : philosophie, anglais, langue vivante, éducation physique et sportive, culture et démarche scientifique, histoire-géographie (**pour un volume horaire total de 12 heures environ**).

En première, pas de sciences dans cette unité 1.

En classe de terminale il serait proposé un enseignement de culture et démarche scientifique qui sort du registre disciplinaire classique. Dans le rapport, est écrit qu'il semble très important que les élèves de terminale bénéficient d'un enseignement qui relève de la catégorie des enseignements scientifiques, car la culture commune est aussi fondamentalement une culture scientifique, qui y aborde des questions centrales pour nos sociétés (exemple : autour de l'environnement et du réchauffement climatique, de l'intelligence artificielle, de la santé) et le fasse aussi en relevant des enjeux de méthode (observer, expérimenter, lire des documents, comprendre des graphiques, etc.).

- Unité 2 (augmentation progressive pour arriver à 15h en terminale).

Les élèves auraient à choisir deux enseignements majeurs et deux mineurs plus un enseignement mineur optionnel. Les élèves sont invités à faire un pré-choix à la fin du 1er semestre de seconde qu'ils confirmeront à l'issue de l'année de seconde. En seconde, le choix des élèves pour un enseignement mineur devra se faire dans une réflexion qui prend en compte le projet d'orientation. Les élèves ne pourraient pas changer de majeur en cours d'année de première mais pourraient le demander entre la première et la terminale. Cela doit être organisé dans les établissements car il est normal de prévoir ce que l'on appelle un droit à l'erreur ou à l'hésitation.

Les associations de majeurs comprenant les SVT :

- SVT/PC
- SVT/sciences médico-sociales en série technologique
- Pourquoi pas envisager une association SVT/HG?

Pour une homogénéité sur le plan national, le rapport préconise des associations fixées nationalement avec l'éventualité d'en proposer d'autres localement.

Comme toutes les autres disciplines, les SVT seraient également proposées en enseignement mineur.

- Unité 3 (3h par semaine d'AP).